



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 644 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a présenté le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 21 interdit à une enseignante ou enseignant d'un établissement d'enseignement sous la compétence d'une commission scolaire instituée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, de porter des symboles religieux dans l'exercice de leurs fonctions (annexe II (10));

CONSIDÉRANT QUE la liberté de religion, qui comprend le droit de porter des symboles religieux, est garantie par la Charte canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 21 discrimine les enseignantes et les enseignants actuels et futurs en fonction de leur croyance religieuse;

CONSIDÉRANT QUE les domaines généraux de formation du Programme de Formation de l'École Québécoise intitulé Vivre ensemble et citoyenneté a pour objectif éducatif de permettre aux élèves de « développer une attitude d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité »;

CONSIDÉRANT QUE la diversité de la société doit se refléter dans nos écoles comme elle existe dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le port d'un symbole religieux n'a aucune incidence sur la qualité de l'enseignement ou sur la capacité de l'enseignante ou de l'enseignant à enseigner de manière objective et neutre;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec le retrait des établissements d'enseignement publics de l'application du projet de loi n° 21.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Jennifer Maccaroni
Députée de Westmount–Saint-Louis**

11 juin 2019

Date de signature de l'extrait